

# Technicolor Creative Studios

Société anonyme

8-10, rue du Renard

75004 Paris

---

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DELOITTE & ASSOCIES  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

MAZARS  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense Cedex

## Technicolor Creative Studios

Société anonyme

8-10, rue du Renard  
75004 Paris

---

### **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

---

A l'Assemblée générale de la société Technicolor Creative Studios,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225 115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directrice Générale. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sur la base de nos travaux nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 094 303 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris-La Défense, le 21 avril 2023

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS



Bertrand Boisselier



Charlotte Grisard



Jean-Luc Barlet

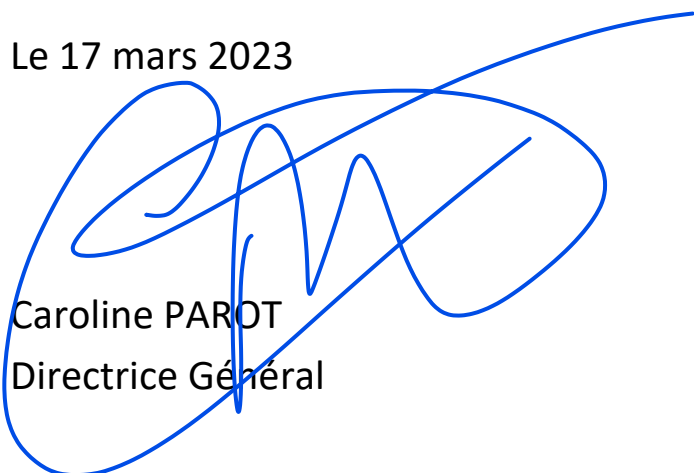
**CERTIFICATION**  
**PREVUE A L'ARTICLE L 225-115-4°**  
**DU CODE DU COMMERCE**

Le montant global des sommes versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la Société TCS SA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de :

**1.094.303 Euros**

**(un million quatre-vingt-quatorze mille trois cent trois euros)**

Le 17 mars 2023



Caroline PAROT  
Directrice Général